

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2008**
tenue sous la présidence de Mme M. BAUDUCCIO-DELUC

Présents :	Mme	M.	BAUDUCCIO-DELUC	Conseillère municipale
	M.	C.	BERDAT	Conseiller municipal
	Mme	A.	DERUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale
	MM.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal
		P-Y.	FAVARGER	" "
	Mmes	M.	GARCIA	Conseillère municipale
		B.	HUNKELER DYLA	" "
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller municipal
		C.	LIBEREK	" "
		J.	LOCHER	" "
	Mme	J.	MARTIN-ACHARD	Conseillère municipale
	M.	R.	NAGGAR	Conseiller municipal
	Mme	C.	OTHENIN-GIRARD	Conseillère municipale
	MM.	F.	PERRIN	Conseiller municipal
		F.	REVERDIN	" "
		L.	RIVOIRE	" "
	Mmes	G.	SALERNO	Conseillère municipale
		M.	SOBANEK	" "
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	C.	TIERCY	Conseillère municipale
		H.	WYSS	" "
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	E.	BIEDERMANN	Conseiller administratif
		F.	WALPEN	Conseiller administratif
	MM.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
		A.	MURATEL	Secrétaire adjoint
Excusés :	M.	F.	FLORINETTI	Conseiller municipal
	Mmes	A.-C.	IGLEHART-RIBAUX	Conseillère municipale
		D.	MEYNET	" "

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN/Leila EMAMZADAH

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2008 -
- 2) Communications du Bureau -
- 3) Communications du Conseil administratif -
- 4) Propositions du Conseil administratif :
 - 4.1 Mise en séparatif du collecteur chemin J.-F. Dupuy : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 87'000.--);
 - 4.2 Réaménagement du village de Chêne-Bougeries - variante rénovation : vote du crédit d'étude et financement (CHF 400'000.--);
 - 4.3 Centre sportif Sous-Moulin - investissements 2008 : vote des crédits et financement :
 - 4.3.1. Rénovation de la cuisine du Restaurant 3 Communes (CHF 285'000.--)
 - 4.3.2. Réfection du bâtiment omnisports - étanchéité et carbonatation – crédit d'étude (CHF 43'000.--)
 - 4.3.3. Renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal – crédit d'étude (CHF 55'000.--) -
- 5) Projet "Maison de l'Enfance" - Suivi de la résolution déposée par Mme Danielle Meynet, au nom du groupe Socialiste : constitution formelle d'une commission ad hoc -
- 6) Présentation des comptes 2007 de la commune -
- 7) Présentation des comptes 2007 et du rapport d'activité 2007 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries -
- 8) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal -
- 9) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles -
- 10) Naturalisations (*huis clos*).

La Présidente ouvre la séance à 20h.00 et souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Elle excuse l'absence de Mme Meynet et de M. Florinetti.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2008

- Le procès-verbal est adopté par 17 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

La Présidente annonce le dépôt de 3 motions, lesquelles sont portées au point 9) de l'ordre du jour.

Elle donne lecture d'un courrier, daté 2 avril 2008, de M. Michel Brandt.

En ce qui concerne le travail du secrétariat du Conseil municipal, M. Locher rappelle qu'il avait été proposé de le simplifier par une informatisation des transmissions de données. Lors de la dernière séance, le Bureau a obtenu l'accord du dernier groupe politique. En conséquence, le Bureau va transmettre au secrétaire général les indications afin de procéder à une phase d'essai d'envoi de l'ensemble des données, exclusivement par voie électronique, sauf pour les irréductibles qui souhaitent maintenir le statu quo.

En réponse à la question de M. Rivoire, à savoir pour quelle raison cette modification n'a pas été adoptée en Conseil municipal, il lui est précisé que selon l'article 6 du règlement dudit Conseil, la gestion du secrétariat incombe au Bureau.

3) Communications du Conseil administratif

La Présidente passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz.

Mme Grandjean-Kyburz informe

Petite enfance-jeunesse

Les conseillères administratives en charge du dossier se sont réunies vendredi 4 avril afin d'examiner plus avant la mise en œuvre de l'étude de structuration de la petite enfance dans les Trois-Chêne, récemment présentée par la société Evaluanda.

A cet égard, un mandat relatif à une seconde phase d'étude a été signé, ceci pour un montant de CHF 30'800.-- à répartir entre les trois communes.

Nous vous rappelons que cette dernière approfondira les compétences précises, le cahier des charges ainsi que le taux d'activité du poste du/de la délégué(e) intercommunal(e) ainsi que d'un éventuel poste administratif de la cellule d'appui. La prochaine séance de travail des magistrats en charge du dossier est fixée le 25 avril avec comme objectif la présentation d'un projet de convention politique intercommunale au courant de l'automne 2008.

Concernant la garderie Le Petit Manège et comme déjà annoncé précédemment, une visite des lieux a été effectuée le 18 mars 2008 par Mme Nathalie Chollet, chargée d'évaluation des lieux de placement auprès de l'Office de la jeunesse. Il ressort de cette visite qu'une liste des travaux à effectuer dans les meilleurs délais sera établie par le DCTI et transmise à la commune.

Afin de donner suite à un courrier, daté du 18 mars 2008, des élèves de l'école de Chêne-Bougeries, lesquels demandent la réinstallation de balançoires dans le préau de leur école, des devis relatifs à un nouvel équipement seront sollicités puis présentés dans le cadre d'une prochaine séance de la commission Petite enfance-jeunesse.

Suite au concours d'affiches relatif au tri des déchets lancé dans les écoles de la commune, le jury a retenu une lauréate dont le dessin "Madame la Poubelle adore les déchets" sera adapté graphiquement et transformé en affiches à poser sur divers supports tels que les camions de la société mandataire Transvoirie SA.

11 autres dessins retenus seront utilisés en tant qu'illustration du cahier des levées 2009.

Mme Grandjean-Kyburz précise ensuite que :

- le Conseil administratif a décidé de confier l'ornementation des parois de la déchetterie verte mobile sise dans le périmètre de la mairie à M. Kevin Daire, grapheur;
- les habitants de Chêne-Bougeries pourront par ailleurs très prochainement découvrir dans la fontaine/bassin du Bicentenaire une œuvre de l'artiste plasticien Laurent Possa intitulée "Waterman". Il a été demandé au Comité du Renouveau qu'un vernissage de cette sculpture puisse se dérouler lors de la Fête communale;
- le Conseil administratif, anticipant quelque peu l'entrée en vigueur prévue au 1^{er} juillet 2008 du règlement d'application de la loi relative à l'interdiction générale de fumer dans les bâtiments ouverts au public a décidé de décréter une interdiction générale absolue de fumer dans les divers bâtiments communaux dès le 1^{er} juin 2008. Un encart sera publié dans la prochaine édition du Journal Le Chênois;
- concernant l'installation du chapiteau du Crazy Hotel Company sur la place Colonel Audéoud entre le 1^{er} et le 6 avril, nous tenons à souligner que le Conseil administratif a accordé son autorisation ayant été mis devant le fait accompli, à savoir que les affiches annonçant la manifestation à Chêne-Bougeries étaient sous presse. Prévue le 25 mars, l'installation a finalement eu lieu 5 jours plus tard, soit le 1^{er} avril, tenant compte des conditions atmosphériques ayant retenu la troupe à Zürich, les caravanes étant bloquées par la neige.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite les prochains rendez-vous culturels :

- Comme déjà annoncé lors de la séance du Conseil municipal du 13 mars, nous vous rappelons que la remise du Mérite Chênois 2008 aura lieu mardi 15 avril, à 18h.30.
- Pour fêter ses 111 ans d'existence, la Lyre de Chêne-Bougeries a monté, en collaboration avec des sociétés artistiques des communes chênoises et de la région, une comédie musicale intitulée "Les 3 Princes". Cette manifestation est également soutenue par le CCCC. Plusieurs représentations auront lieu, les 25, 26 et 27 avril 2008, à la salle des fêtes de Thônex. Il a été décidé d'en offrir une aux enfants des écoles, le 24 avril et d'inviter les aînés des trois communes, le dimanche 27 avril, à 10h.00.
- Le 29 avril, à 20h.00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, nous offrirons aux communiers, un concert de l'Orchestre Buissonnier. Musique baroque au/..

programme, avec deux œuvres de Jean-Sébastien Bach (1^{ère} Suite pour orchestre et Concerto pour deux violons) et une composition de Georg Friedrich Händel (Water Music). Ce sera certainement un beau concert à ne pas manquer.

- L'exposition "Façon Façon" sera à l'Espace Nouveau Vallon, du 6 au 18 mai. Vous serez conviés à son vernissage le 7 mai. Je vous rappelle qu'il s'agit de quelque 135 jouets (camions, vélos, motos, avions) fabriqués en Afrique de l'Ouest, par des artisans qui utilisent diverses pièces provenant d'objets récupérés (canettes de boissons, boîtes, etc.). Certains jouets sont uniques. Cette exposition nous est louée par la Maison d'Ailleurs, d'Yverdon-les-Bains. C'est donc une exposition rare que nous proposons aux enfants et aux adultes, car il y a également matière à réflexion sur le devenir de nos déchets. Des visites guidées sont proposées aux écoles de la commune le matin, et l'ouverture au public se fera l'après-midi.

Mme Grandjean-Kyburz annonce également qu'elle a assisté à l'assemblée générale du Centre de Rencontres et de Loisirs le 3 avril 2008, au cours de laquelle ont été présentés le projet associatif et institutionnel 2008-2010 dudit Centre –ce dernier a été adopté à l'unanimité- ainsi que le rapport d'activités 2007. Ces documents seront adressés pour information aux membres des commissions Petite enfance-jeunesse et Ad hoc "Maison de l'Enfance".

La Présidente remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Biedermann.

M. Biedermann informe

Circulation

Le Conseil administratif a décidé d'approcher l'Office cantonal de la mobilité afin d'obtenir une autorisation relative à la pose :

- d'un panneau d'interdiction de stationner dans le préau de l'école de Grange-Canal;
- d'un panneau similaire sur l'espace situé en front de rue à la hauteur des immeubles sis 70 à 82 chemin De-La-Montagne, ceci à la demande des riverains et sachant que ledit espace est un fond privé ouvert au public.

Par ailleurs, une autorisation en bonne et due forme de l'Office cantonal de la mobilité est attendue très prochainement concernant la pose de ralentisseurs sur l'avenue des Cavaliers et le chemin de l'Eperon, étant précisé que les coûts d'aménagement seront à la charge des copropriétaires.

De plus, par courrier daté 20 mars 2008, la Brigade du trafic a informé le Conseil administratif, suite à de récents contrôles radars effectués sur la route de Chêne, que sur 128067 véhicules contrôlés, seuls 1% ont commis une infraction, lesquelles sont restées dans 95% des cas de simples amendes.

Concernant le bilan technique relatif à la mise en œuvre de la zone 30km/h. dans le Vieux-Chêne, le bureau mandataire Urbaplan SA souligne en guise de conclusion que les objectifs d'amélioration en matière de sécurité ont été atteints, ceci bien que le trafic de transit n'ait pas été supprimé. L'analyse des mesures de vitesse a montré que ces dernières, en ce qui concerne 85% des véhicules contrôlés, sont, à une exception

près, proches de 30km/h. et que les vitesses concernant 50% des véhicules contrôlés sont égales ou inférieures à 30km/h. sur l'ensemble du réseau.

En conséquence, des mesures d'aménagements complémentaires ne sont pas nécessaires.

Le Conseil administratif est d'avis que la zone 30 du Vieux-Chêne telle qu'aménagée ce jour est satisfaisante pour la population. Elle répond par ailleurs aux demandes des associations d'habitants du Vieux-Bourg et des Trois-Chêne (AH3C) ainsi qu'à la volonté des communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries de garantir une qualité de vie à l'intérieur de ces quartiers.

Le rapport des contrôles de mesure, réalisé selon l'exigence de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre, sera transmis pour information aux membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement lors d'une prochaine séance.

Assainissement

Le Conseil administratif a décidé de confier un mandat d'étude relatif aux travaux de mise en séparatif dans le secteur Rigaud/Glandon/Buclines aux bureaux AB Ingénieurs et ACAU Urbanisme pour un montant de CHF 30'633.--.

Compagnie des sapeurs-pompiers XXI

Le Conseil administratif a décidé d'accepter la nomination du sapeur Serge Müller, au grade de sergent-major de la Compagnie XXI, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Bâtiments-constructions

Le Conseil administratif a décidé, tenant compte des délais nécessaires à la réalisation du projet de rénovation/ transformation du bâtiment sis 8bis route du Vallon en locaux à usage administratif, d'étudier l'installation de modules extérieurs de bureaux dans le périmètre de la mairie, étant précisé que lesdits modules seraient mis à disposition du service technique, de la chargée des affaires culturelles, ainsi que du documentaliste/archiviste communal.

La Présidente remercie M. Biedermann et passe la parole à M. Walpen.

M. Walpen informe

Personnel

Le Conseil administratif a décidé d'engager M. John Pellaz en qualité de responsable du service Parcs et Promenades, ceci à partir du 14 juillet 2008. L'intérim sera assuré par M. Philippe Montant, lequel a par ailleurs été nommé en qualité de substitut aux responsables des services extérieurs de la mairie, à savoir les services Routes et cimetière et Parcs et Promenades.

De plus, le Conseil administratif a décidé de soumettre les agents de sécurité municipale à l'horaire libre. En conséquence, ces derniers sont désormais astreints à la "pointeuse". A cet égard, notons encore que le Conseil administratif a décidé de

nommer M. Guy Jacot-Descombes, appointé ASM, en qualité de substitut au chef de poste.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Mise en séparatif du collecteur chemin J.-F. Dupuy : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 87'000.--)

La Présidente donne la parole à M. Karr, président de la commission Mobilités-Nature-Environnement.

M. Karr indique qu'il s'agit d'une mise en conformité d'un tronçon du chemin Dupuy dont la commission ignorait qu'il était en partie sur le domaine public communal. La commission a émis un préavis favorable.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que le crédit a été préavisé favorablement, à l'unanimité et sans commentaires par la commission Finances.

La Présidente, la parole n'étant pas demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

MISE EN SEPARATIF DU COLLECTEUR CHEMIN J.-F. DUPUY : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 87'000.--)

Vu les articles 30, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Routes-circulation-transports-assainissement-environnement lors de sa séance du 4 mars 2008 -

Vu le préavis favorable de la commission Finances lors de sa séance du 10 mars 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 87'000.-- pour couvrir les travaux de mise en séparatif du collecteur chemin J.-F. Dupuy;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018, sous la rubrique 71.331.

.../..

4.2 Réaménagement du village de Chêne-Bougeries - variante rénovation : vote du crédit d'étude et financement (CHF 400'000.--);

La Présidente passe la parole à M. Locher, président de la commission Urbanisme.

M. Locher souligne qu'en vue de pouvoir entamer le réaménagement du fameux "goulet" de Chêne-Bougeries, le Conseil administratif a présenté un projet d'étude d'un montant de CHF 400'000.--, lequel a été préavisé favorablement en commission après de longues discussions, ceci par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen indique qu'il est rapidement apparu, lorsqu'il s'est agi de relancer le dossier dit du "village", qu'un important facteur de blocage était généré par un manque de comparatif possible entre les deux éventualités, soit celle de la réalisation du concours dite "variante reconstruction" et celle dite "rénovation lourde". Un premier examen de la situation a permis d'articuler un chiffrage sommaire de cette étude. Dans sa séance du 26 février 2008, le Conseil administratif a pris connaissance du fait que le montant total des honoraires à consacrer à une étude de la variante rénovation de l'ensemble du périmètre nord du village s'élevait à CHF 400'000.--. Le 11 mars 2008, la commission Urbanisme a approuvé cette proposition par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions. Le 18 mars 2008, la commission Finances a préavisé favorablement ce crédit d'étude par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le Conseil administratif ose espérer que si le Conseil municipal vote ce crédit d'étude, la commission Urbanisme pourra définir de façon précise les critères de comparaison qui pourraient, par exemple, s'articuler comme ceci :

- 1) une comparaison des coûts pris par mètre cube SIA, coût moyen de la construction pris par mètre carré/surface de plancher brut,
- 2) une comparaison quantitative, mètres de surface de plancher utile, nombre de pièces habitables,
- 3) une comparaison qualitative en respect des normes phoniques, des prescriptions d'habitabilité, bilan énergétique raisonné et éventuellement,
- 4) une comparaison urbanistique, de la qualité espace rue et des aménagements extérieurs projetés, diversité typologique, mixité de l'habitat.

Le Conseil administratif ose espérer qu'avec ces deux variantes en main, il pourra demander au Conseil municipal d'en préaviser une et, ensuite, présenter des éléments clairs, précis et chiffrés devant les communiers pour ce qui concerne l'étape suivante.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que lors de sa séance d'examen de cette proposition, la majorité de la commission était convaincue que l'investissement était utile et nécessaire afin que le projet puisse démarrer. Elle l'a préavisé favorablement par 6 voix pour, une voix contre et une abstention.

Discussion.

Mme Garcia indique que le groupe Radical a décidé de voter en faveur de ce crédit d'étude dans le but d'avoir un comparatif définitif pour que le Conseil municipal se détermine enfin quant au choix à adopter pour la réhabilitation du village. A titre personnel, elle souhaiterait ajouter ceci : elle s'est fermement opposée à ce crédit d'étude en commissions Urbanisme et Finances concernant la variante rénovation estimant son coût extrêmement élevé. Elle a le sentiment qu'au sein du Conseil municipal, certaines personnes, voire certains groupes, vont tout faire pour juger insuffisants les résultats obtenus à l'issue de cette étude. Une séance publique a d'ores et déjà été demandée; c'est une bonne chose, mais il ne faut pas oublier que les conseillers municipaux représentent dans ce Conseil la population de Chêne-Bougeries. Ils n'ont pas été élus simplement pour étudier des projets, mais aussi pour prendre des décisions. Le courage politique s'imposera et on ne pourra pas faire plaisir à tout le monde.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

REAMENAGEMENT DU VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES - VARIANTE
RENOVATION : VOTE DU CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT
(CHF 400'000.-)

Vu les articles 30, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions par la commission Urbanisme lors de sa séance du 11 mars 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention par la commission Finances lors de sa séance du 18 mars 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 20 voix pour et 1 abstention**,

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 400'000.-- pour mener à bien l'étude d'un projet de rénovation du secteur nord-ouest du village de Chêne-Bougeries, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir;

de prélever cette somme sur la trésorerie communale;

de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement sous la rubrique 95.0800.123.10, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier;

d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.

4.3 Centre sportif Sous-Moulin - investissements 2008 : vote des crédits et financement :

4.3.1. Rénovation de la cuisine du Restaurant 3 Communes (CHF 285'000.--)

La Présidente passe la parole à M. Berdat, président de la commission Sports-secours.

M. Berdat indique que, bien qu'il s'agisse d'un élément de construction, la commission Sports-secours s'est évidemment penchée sur cette rénovation et extension de la cuisine du restaurant du Centre sportif. Le projet a été présenté par M. Fortuna, responsable du service technique de la commune de Thônex. Le CSSM a 25 ans, c'est un bâtiment qui commence, dans sa structure et dans sa composition, à dater, et il y a une très grande augmentation des activités (une école de danse professionnelle notamment). En outre, il y a davantage de journées sportives; on sert dans le restaurant plus de 240 repas par jour et ceci va en augmentant. C'est la raison pour laquelle le CSSM a souhaité une extension de la superficie de la cuisine, mais également une mise en conformité aux normes en organisant des séparations. Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à CHF 855'000.--, dont CHF 285'000.-- pour la commune de Chêne-Bougeries. La commission Sports-secours a eu un long débat à ce sujet, notamment concernant le loyer payé aujourd'hui par le restaurateur. Elle a néanmoins préavisé favorablement la demande de crédit, et ceci à l'unanimité.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno signale que la commission Finances, lors de sa séance du 18 mars 2008, a analysé les aspects financiers dudit investissement. Trois questions importantes ont été soulevées :

- 1) il n'y a pas eu d'étude comparative concernant la rénovation des installations en l'état, soit sans agrandissement;
- 2) la nécessité de l agrandissement de la cuisine;
- 3) le loyer considéré trop bas par rapport à ce qui se pratique dans ce domaine à Genève.

Par conséquent, le crédit a été refusé par 3 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann estime que le dossier a été suffisamment étudié dans le cadre du Centre sportif où tous les partis sont représentés. Il répond volontiers aux questions complémentaires mais tout a été dit. Pour le surplus, la commune de Chêne-Bourg a accepté, la semaine passée, le crédit demandé à l'unanimité; la commune de Thônex également.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen rappelle que la décision du Conseil municipal est subordonnée à celle des deux autres communes.

Discussion.

Mme Sobanek estime que le montant est important; elle sait qu'une cuisine professionnelle coûte cher mais plus de CHF 800'000.-- lui paraît énorme. Elle souhaiterait faire une proposition. Ce n'est pas la première fois que le Conseil municipal se retrouve confronté à des investissements présentés de manière aussi opaque; il n'a pas les compétences suffisantes pour évaluer si ces derniers reflètent le véritable coût ou non des réalisations projetées. Elle propose dès lors que pour ce qui concerne les investissements dépassant une certaine somme (CHF 500'000.--), un avis neutre soit sollicité.

M. Fassbind est d'avis qu'il ne faut pas sous-estimer les coûts d'une cuisine professionnelle; dans le cas de figure, elle sert jusqu'à 240 repas par jour et a une activité non stop de 08h.00 du matin jusqu'à la fin du deuxième service. On ne peut pas comparer avec le coût d'une cuisine ménagère, car les appareils nécessaires coûtent des dizaines de milliers, voire parfois des centaines de milliers de francs. Ce sont donc des coûts qui ne le choquent pas pour une cuisine de ce type. La seule question posée est la nécessité de réaliser une cuisine de cette taille.

Mme Sobanek demande si l'on peut conserver la proposition de demander un avis éclairé.

M. Berdat reconnaît que tout le monde n'a pas forcément toujours toutes les compétences nécessaires. Toutefois, lorsqu'il a présenté le projet, M. Fortuna s'est attaché à démontrer que l'on conservait la hotte de ventilation, laquelle coûte très cher; il s'est contenté d'aménager la cuisine autour de la hotte de ventilation qui a aussi un certain âge et il garde également la disposition des pianos. Il s'agit surtout d'organiser une meilleure séparation entre les diverses activités.

M. Biedermann rappelle que ce projet a été étudié pendant une année au Centre sportif; les délégués de chaque commune ont participé aux discussions. Quant à l'expertise de M. Fortuna, il s'est occupé, dans le cadre de la commune de Thônex, de refaire complètement la cuisine de l'auberge communale. Il a donc déjà un point de comparaison. Si on ne prend pas de décision, il faudra proposer deux autres crédits de remplacement pour des choses qui s'usent et qu'il faut impérativement remplacer. A noter que le projet ne consiste pas simplement à mettre la cuisine aux normes actuelles, mais à l'agrandir puisqu'il existe un projet de construction de deux nouvelles salles de sport. Si ce n'est pas fait aujourd'hui, il faudra revenir dans dix ans.

Pour M. Berdat, il ne faut pas se focaliser uniquement sur la cuisine en tant que telle; il y a aussi des travaux d'aménées d'eau et de gaz, ce qui implique des travaux plus lourds que le simple aménagement de la cuisine.

M. Karr signale que son groupe est persuadé que certains volets de ce crédit sont absolument indispensables (réfection des catelles, assainissement). Par contre, l'ampleur du projet le choque beaucoup et, particulièrement, le fait qu'on articule ledit projet autour d'une disposition du service d'hygiène, lequel a sanctionné un multirécidiviste avec une amende pour non observation des règles de comportement d'un restaurateur. En effet, une grande partie des éléments relevés par le service

.../..

d'hygiène n'a rien à voir avec l'infrastructure de la cuisine. Or, on s'appuie sur les problèmes soulevés par le service d'hygiène pour faire passer un crédit de CHF 855'000.-- en disant que c'est indispensable. Il y a véritablement deux poids deux mesures. Le Conseil administratif a proposé une "modularisation" du crédit en commission finances en expliquant qu'il n'y avait pas obligation d'utiliser cet argent tout de suite, mais peut-être dans une année. Il demande que le Conseil administratif revienne avec une proposition plus en phase avec les urgences et avec l'obligation, en tant que bailleur des locaux, de mettre à disposition du locataire une infrastructure saine. Il s'agit d'une question de principe, on propose un crédit, il faut savoir s'il existe une proportionnalité entre les motifs sur lesquels se fonde ce crédit et le montant engagé.

M. Rivoire demande si la délibération doit être identique dans chaque commune. L'investissement sur une période de 10 ans lui paraît un peu court et signifierait qu'à ce terme il faudrait à nouveau réinvestir dans une cuisine.

M. Walpen confirme que la délibération doit être identique dans les trois communes, raison pour laquelle il a informé les membres du Conseil municipal de la position des deux autres communes. Il ne s'agit pas d'un chantage.

M. Biedermann réitère à l'attention de M. Karr que le Conseil municipal a des délégués au Centre sportif. La transformation de la cuisine n'a pas été sortie d'un chapeau, mais elle a été demandée par certains conseillers municipaux délégués. Le directeur du CSSM a pris en main ce problème et a travaillé une année sur le sujet. N'ayant pas obtenu les renseignements et devis souhaités, il a mis le projet entre les mains des techniciens des communes, en particulier celles de M. Fortuna qui avait déjà piloté la rénovation de l'auberge communale thônésienne. A cet égard, il convient de rappeler que le fait de confier le suivi aux techniciens des communes permet d'économiser 13-15% du montant d'honoraires d'architecte. A défaut, ce n'est donc pas CHF 855'000.-- qu'on aurait demandé, mais CHF 1'000'000.--. Quant à la référence de M. Karr au rapport du service d'hygiène, il y a longtemps que le projet de rénovation de la cuisine était en discussion lorsqu'il a été fait état des normes à améliorer.

M. Perrin souhaiterait rappeler les thèmes abordés et notamment le fait que ce restaurant fonctionne. Il y a eu trois exploitants auparavant dont deux ont fait faillite. Le projet actuel est convenable, en offrant des locaux et des cuisines bien équipés, on aura la possibilité d'avoir une exploitation du restaurant et un rendement positif. Il s'engage à voter le crédit ce soir.

Mme Garcia signale qu'en tant que déléguée au Centre sportif, elle a visité cette cuisine; elle a pu se rendre compte que cette dernière était dans un état pitoyable. Elle estime que le Centre sportif est quand même un endroit qui joue un rôle important dans la commune, le restaurant également; il fonctionne extrêmement bien. C'est un endroit où les jeunes se réunissent au lieu de "glander" dans la rue, le restaurateur est très sympathique, accueillant et les gens aiment aller là-bas. C'est pratiquement plein

tous les jours de l'année. Même si le montant du crédit est un peu élevé, elle suggère que l'on passe sans plus tarder au vote.

Mme Sobanek ne met pas du tout en cause la nécessité de la restauration de la cuisine; elle s'est uniquement interrogée sur la proportionnalité du montant du crédit sollicité, en comparaison de l'Hôpital cantonal qui sert 11'000 repas par jour. Deuxièmement, comment veut-on qu'un restaurant "tourne" quand il doit amortir un tel investissement ?

M. Favarger indique qu'il a également visité la cuisine; la rénovation est nécessaire et le choix d'une rénovation au rabais n'existe peut-être pas. Si le Conseil municipal ne vote pas ce jour, cela prendra un certain temps pour élaborer un autre projet, peut-être moins cher, mais ceci n'est pas certain. Par ailleurs, il est très difficile de comparer le prix d'une cuisine dépendant des pouvoirs publics, le CSSM n'a pas la liberté de choisir les fournisseurs en Allemagne ou en Russie, ce qui renchérit forcément les coûts.

M. Karr souhaiterait revenir sur le montant du crédit relatif à ce projet. Lorsque l'on examine ce que cela représente concrètement et qu'on le met en balance avec d'autres objets, on parle généralement d'obtenir un retour sur investissement. Dans le cas présent, un tel retour n'aura tout simplement pas lieu. Quelle que soit l'augmentation du loyer, ce sera toujours totalement dérisoire par rapport à la mise de fonds. Est-ce vraiment une des tâches centrales d'une commune, une nécessité de mettre à disposition des infrastructures étendues par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui ? Est-ce que la quote-part de l'Etat doit s'élargir ? Par ailleurs, le groupement intercommunal montre ses limites du point de vue du fonctionnement. On dit que les deux autres communes ont voté à l'unanimité; c'est aussi une manière de forcer la main. Quant au fonctionnement des délégations, ce dernier est cassé, du moins c'est ce qui est apparu lors de l'exposé du professeur Manfrini. En effet, il existe 11 cercles de décision pour se prononcer sur des objets d'importance au CSSM et chacun est un peu préconditionné par le suivant ou le précédent. Enfin, dans le cadre d'une réflexion plus large, l'investissement présenté lui paraît disproportionné et les problèmes de gouvernance de ce centre n'encouragent pas, du moins les Verts de Chêne-Bougeries, à multiplier les expériences intercommunales avant d'avoir résolu lesdits problèmes de fonctionnement du CSSM de façon à peu près satisfaisante et démocratique.

Mme Salerno estime que le Conseil municipal est à même de juger par lui-même d'un projet, et non sous la menace du fait que d'autres l'ont accepté. Le Conseil municipal est composé d'adultes capables de discernement et ce genre d'arguments lui paraît tout à fait inutile. Le groupe Libéral estime que le CSSM joue un grand rôle social et, en tant que tel, il incombe à la commune de mettre à la disposition de la population des activités saines et sportives plutôt que de voir les jeunes traîner dans la rue.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - RENOVATION DE LA CUISINE DU RESTAURANT 3 COMMUNES : VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 285'000.--)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de rénovation de la cuisine du Restaurant 3 Communes du Centre sportif Sous-Moulin -

Vu le vote favorable du Conseil intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin du 30 janvier 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Sports-secours lors de sa séance du 3 mars 2008 -

Vu le préavis défavorable émis par 3 voix contre, 2 voix pour et 3 abstentions par la commission Finances lors de sa séance du 18 mars 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 6 voix contre**,

DECIDE d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 285'000.-- (1/3 de CHF 855'000.--) en vue de la réfection de la cuisine du Restaurant 3 Communes du Centre sportif Sous-Moulin;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'amortir cette dépense de CHF 285'000.-- soit au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2009 à 2018;

de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

4.3.2. Réfection du bâtiment omnisports - étanchéité et carbonatation – crédit d'étude (CHF 43'000.--)

La Présidente passe la parole à M. Berdat, président de la commission Sports-secours.

M. Berdat souligne qu'il s'agit d'un crédit d'étude que l'on peut qualifier de final car seules quelques dernières vérifications demeurent à opérer. S'il est adopté, ce dernier donnera lieu à un crédit de construction de CHF 1'180'000.-- pour changer l'étanchéité d'une partie du CSSM. Celle-ci est très mauvaise; parfois cela coule même dans la grande salle. Les travaux sont urgents et la commission Sports-secours a préavisé favorablement le crédit d'étude sollicité par 7 voix pour et une voix contre.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances. Mme Salerno indique que la commission Finances a préavisé favorablement le crédit d'étude, ceci à l'unanimité et sans aucun commentaire.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann explique que le problème est soulevé depuis plus de deux ans; des variantes ont été demandées et la décision a été prise de refaire les toitures de la halle omnisports en monocouche, alors qu'un multicouche avec du gravier a été choisi pour la toiture du restaurant. En outre, une partie des façades doivent subir des retouches, suite à la carbonatation. Pendant certaines périodes de l'année, il est nécessaire de placer des seaux dans les salles pour éviter que l'eau n'abîme les parquets en bois. Ce n'est pas une solution viable à moyen terme.

Discussion.

M. Spinelli signale que les Verts s'opposent, pour des raisons de principe, à ce crédit d'étude. Ils ont bien compris la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation et ont pris acte de l'avis selon lequel une toiture végétalisée entraînerait un surcoût et des complications lors de la réalisation. Les Verts pensent qu'un tel investissement mérite une étude chiffrée des différentes alternatives d'autant plus que les avantages d'une toiture végétalisée sont nombreux (fixation de la poussière, pollens et particules de plomb, diminution du taux de gaz carbonique, atténuation des effets d'échauffement urbain, effet bénéfique sur la biodiversité, régulation des débits d'eau de pluie, etc.).

M. Perrin estime que la remarque est intéressante; mais une végétalisation engendre une démolition de la toiture, sa reconstruction, car c'est un problème de charge et de résistance; subséquemment ce sont des coûts astronomiques, des modifications d'exploitation des surfaces. Il faut rester cohérent. On parle d'économies et il est surpris que l'on propose de démarrer un tel projet alors que la toiture de la salle de gymnastique de la Gradelle n'a, quant à elle, pas été végétalisée; ce n'était pas envisageable, pécuniairement parlant. D'autre part, tenant compte des contraintes d'exploitation, il rappelle qu'on ne crée pas une végétalisation en deux mois.

Pour M. Karr, il n'est pas nécessaire d'avoir un substrat de 15cm pour faire une toiture végétalisée; on peut mettre un substrat de gravier, faire une prairie maigre et obtenir les bienfaits d'une végétalisation avec une charge au mètre carré tout à fait supportable pour la structure existante. Tout ceci est techniquement moins compliqué qu'il n'y paraît.

M. Biedermann rappelle que l'étude présentée à ce jour a été faite par un architecte; il souhaiterait que la discussion s'arrête car cela fait deux ans que le groupe des Verts fait blocus.

M. Karr signale que les délégués des Verts au sein du CSSM ont fait la même remarque dans les trois communes et on leur a ri au nez; il ne faut donc pas s'attendre à une unanimité de vote au vu des conséquences de ce projet.

.../...

Pour Mme Hunkeler Dyla, une commune, c'est comme un parent, il est important de donner le bon exemple aux communiers. On entreprend une rénovation, on essaie de promouvoir une attitude plus responsable vis-à-vis de l'environnement, il faut d'abord commencer par soi-même. Le groupe des Verts aurait par ailleurs compris si on avait pu justifier le fait que cela coûtait énormément plus cher de réaliser un toit végétalisé. Or, la discussion ne se base sur rien de concret.

M. Fassbind estime que d'un point de vue pragmatique en matière de gestion des bâtiments, si quelque chose est vieux, usé, il faut le remplacer, le réparer; c'est une réparation normale, usuelle, et c'est ce dont on parle actuellement. En revanche, quand on fait des transformations et que l'on change une toiture existante avec une toiture végétalisée, on modifie grandement la structure du bâtiment et on est souvent confronté à des surcoûts. Ainsi, une toiture végétalisée, c'est bien, mais ce serait surtout utile dans un projet situé au centre de Genève où, effectivement, les mètres carrés d'herbe sont rares. Dans le cas de figure, on se situe dans une zone villas, jouxtant une zone agricole et il n'a pas l'impression que ces mètres carrés d'herbe jouent un rôle important dans l'écosystème du quartier; la remise en état est donc la solution la plus adéquate.

M. Spinelli tient à préciser que le groupe des Verts n'affirme pas que la toiture végétalisée constitue la meilleure solution. En revanche, il ne peut pas se contenter d'avis, aussi bons soient-ils. Sa frustration est engendrée par le fait qu'il n'a pas sous les yeux une expertise en bonne et due forme. Puisque l'on propose un crédit d'étude, pourquoi ne pas l'étendre à la toiture végétalisée. Ainsi, on aura tout loisir d'établir si une telle variante est trop chère ou non. Le groupe des Verts demande donc une étude complémentaire. S'agissant des propos de M. Fassbind quant à la centralité de Genève (en opposition à la décentralité de Chêne-Bougeries), il faut encore en discuter car ce n'est pas tout à fait vrai. L'échauffement des zones péri-urbaines provoque, par convection, une mauvaise circulation de l'air au centre-ville.

M. Karr souligne également que pour ce qui concerne la biodiversité, chaque mètre compte et ce qu'on va créer à cet endroit serait, le cas échéant, un milieu différent (qui n'a rien à voir avec les champs et l'herbe existants), lequel attirerait des insectes différents, etc. L'homme intervient et adapte, donne un petit coup de main à la nature, là où elle a perdu un peu de terrain. Il insiste donc sur le fait que chaque mètre carré compte, que la problématique n'est pas superficielle.

M. Perrin observe que les bâtiments présentent actuellement un problème, à savoir la carbonatation. Il y a déjà deux ans que ce phénomène a été constaté et ce dernier va en s'accroissant très rapidement. Plus on attend, plus c'est cher. Donc, en initiant de nouvelles études, on va entrer à nouveau dans un cycle d'une année ou deux, compte tenu des mécanismes de fonctionnement communal, pour arriver à un surcoût au niveau d'une remise en état qui doit de toute manière être prise en considération. En d'autres termes, on ne peut pas, dans le cas particulier, repartir avec des études pour la beauté du geste.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

.../...

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - REFECTION DU BATIMENT
OMNISPORTS/ETANCHEITE ET CARBONATATION : VOTE DU CREDIT
D'ETUDE ET FINANCEMENT (CHF 43'000.--)

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de réfection du bâtiment omnisports/étanchéité et carbonatation du Centre sportif Sous-Moulin -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 voix contre par la commission Sports-Secours lors de sa séance du 3 mars 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 18 mars 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 15 voix pour et 6 voix contre**,

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 43'000.-- (1/3 de CHF 129'000.--) pour mener à bien l'étude du projet de réfection du bâtiment omnisports/étanchéité et carbonatation du Centre sportif Sous-Moulin, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir; de prélever cette somme sur la trésorerie communale; de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement sous la rubrique 95.3410.123.10 puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier; d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet. de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

4.3.3. Renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal - crédit d'étude (CHF 55'000.--) -

La Présidente passe la parole à M. Berdat, président de la commission Sports-secours.

M. Berdat indique qu'en 2004, lorsque M. Hirt, directeur du CSSM, a pris ses fonctions, ce dernier a souhaité introduire la notion de développement durable dans le programme d'exploitation du Centre. A ce moment-là, une chaudière à mazout était prête à lâcher et il a jugé préférable, plutôt que de la remplacer, d'initier une étude avec les SIG, pour déterminer ce qu'il était possible de réaliser en matière énergétique.

.../..

Une installation de chauffage au gaz a été proposée, laquelle aurait un rendement énergétique un peu plus important qu'une centrale à mazout. Le coût d'une chaufferie à bois a également été étudié; il a été estimé à CHF 3'600'000.-- alors que le coût des chaudières au gaz est évalué à CHF 713'000.--. La commission Sports-secours a préavisé favorablement ce crédit d'étude de CHF 55'000.-- par 7 voix pour et 1 abstention.

La Présidente passe la parole à Mme Salerno, présidente de la commission Finances.

Mme Salerno souligne que la commission Finances a préavisé favorablement le crédit, à l'unanimité, et sans aucune remarque supplémentaire.

La Présidente passe la parole à M. Biedermann, conseiller administratif.

M. Biedermann rappelle si besoin est que ce Centre sportif a 25 ans; il faut donc envisager de remplacer les chaudières pour établir un meilleur rendement, subséquemment passer du mazout au gaz.

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

M. Walpen n'a pas de commentaire particulier à formuler.

Discussion.

M. Karr déclare que c'est un bon projet qu'il préavisera favorablement.

La Présidente, la parole n'étant plus demandée, donne lecture de la délibération.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN - RENOUVELLEMENT DES
INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE AU GAZ DU SITE PRINCIPAL : VOTE DU
CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT (CHF 55'000.--)**

Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Vu les projets d'investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008 -

Vu le projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre sportif Sous-Moulin -

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention par la commission Sports-Secours lors de sa séance du 3 mars 2008 -

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 18 mars 2008 -

Sur proposition du Conseil administratif -

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour, soit à l'unanimité,**

DECIDE de voter un crédit d'étude de CHF 55'000.-- (1/3 de CHF 165'000.--) pour mener à bien l'étude du projet de renouvellement des installations de chauffage au gaz du site principal du Centre sportif Sous-Moulin, jusqu'à et y compris les frais concernant l'autorisation de bâtir;
de prélever cette somme sur la trésorerie communale;
de comptabiliser cette dépense dans le compte d'investissement sous la rubrique 95.3411.123.10, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine financier;
d'inclure ultérieurement ce montant dans celui du crédit de construction relatif à la réalisation du projet.
de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

5) Projet "Maison de l'Enfance" - Suivi de la résolution déposée par Mme Danielle Meynet, au nom du groupe Socialiste : constitution formelle d'une commission ad hoc -

La Présidente rappelle qu'il faut nommer les membres de la commission ad hoc, soit un membre par parti, puis de passer au vote :

Les Libéraux	proposent	M. Liberek
Les Socialistes	proposent	Mme Meynet
Les Radicaux	proposent	Mme Garcia
Avenir-chênois	propose	M. Reverdin
Les Verts	proposent	Mme Hunkeler Dyla

- La composition de la commission ad hoc est acceptée à l'unanimité.
- La Présidente demande au Conseil administratif de convoquer la première séance.

M. Gailland lit, au nom de Mme Meynet, absente ce soir, la déclaration suivante :

" J'aurais voulu être là ce soir pour débattre avec vous de cette résolution que j'ai moi-même déposée, mais une opération chirurgicale me tient loin du Conseil municipal; néanmoins, je tiens à préciser ce qui suit comme je l'ai promis au Bureau.

Je revendique l'expression de la résolution qui dit "... cette commission transformée en plate-forme". On m'a répondu, une commission ne peut pas se transformer. Transformer veut dire changer de forme, donc cette commission, après avoir fait son travail, se dissoudra pour prendre la forme d'une plate-forme de concertation et la loi ne nous empêche pas de le faire. Voilà pour la polémique du non politiquement correct par rapport au règlement du Conseil municipal.

Pour le reste, c'est la commission ad hoc qui doit affiner son mandat (l'essentiel est dans la résolution), et fixer le terme où elle rendra son travail.

Je vous souhaite une bonne séance de travail. "

6) Présentation des comptes 2007 de la commune

La Présidente passe la parole à M. Walpen, conseiller administratif.

" Avant de commencer cette présentation des comptes, je tiens à remercier vivement mes deux collègues conseillers administratifs pour leur soutien indéfectible durant cet exercice comptable.

Mes pensées vont aussi ce soir vers notre secrétaire général, vers le service de comptabilité et vers toutes les collaboratrices et collaborateurs de la commune qui, chacune et chacun à leur place, ont œuvré pour la meilleure gestion possible de notre commune en 2007.

L'année 2006 avait déjà été remarquable avec un solde positif de 1.422 millions de francs et, rares étaient ceux qui s'attendaient à ce que l'année 2007 présente un tel dynamisme.

Il s'agissait d'encaisser ou plutôt de décaisser la nouvelle répartition des tâches entre canton et communes : nous le verrons au cours de cette présentation, ces nouvelles charges, simplement dans leur volet fiscal, s'élèvent à presque CHF 800'000.--.

Lors de l'élaboration du budget 2007, le scénario qui prévalait était celui d'une croissance ralentie, d'un atterrissage en douceur (soft landing).

Ce fut aussi le scénario retenu par mon prédecesseur, Claude Rivoire, à qui je veux ici rendre hommage pour le travail qu'il a accompli dans la préparation du budget 2007.

La réalité a été bien différente. En dépit de la crise des "subprimes" qui s'est déclarée pendant l'été, l'année 2007 a finalement enregistré des records dans de nombreux domaines : volume de l'emploi, diminution du chômage, masse salariale distribuée, comme aimait à le rappeler ce matin, lors de la présentation des comptes 2007 du canton, le ministre des finances, M. David Hiler.

Il convient ici de rappeler deux constatations vitales pour l'avenir :

- 1) Il s'agit donc bien en 2007 d'une réussite conjoncturelle et nous savons combien Genève, et a fortiori Chêne-Bougeries, sont sensibles aux variations de conjoncture vers le haut comme vers le bas. A ce jour, rien ne nous permet d'affirmer que 2008 sera dans la continuité : un examen fin de la situation devra présider à l'élaboration du projet de budget 2009 qui pourrait bien être l'année de tous les dangers.
- 2) Le différentiel positif enregistré aux comptes 2007 a comme source principale, sinon unique, une fiscalité bien capricieuse, comme nous le verrons au cours de cette présentation que je vous invite maintenant à découvrir ensemble. "

M. Walpen rappelle les dates ci-après pour l'examen des comptes 2007 :

- 23 avril 2008 : Commissions réunies à 18h.30
 28 avril 2008 : Commission Finances
 15 mai 2008 : Vote des comptes 2007 en séance plénière du Conseil municipal.

7) Présentation des comptes 2007 et du rapport d'activité 2007 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries

M. Muratel donne lecture des "Commentaires relatifs aux comptes 2007 de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries".

" Les ACTIFS

Au niveau des **Immeubles acquis**, les rénovations et transformations effectuées au 2 chemin De-La Montagne ont été mises à l'Actif du Bilan de la Fondation pour CHF 206'589.95.

Elles englobent en particulier des travaux de :

- Maçonnerie (CHF 64'500.--)
- Installations sanitaires (CHF 62'500.--)
- Cuisine (CHF 23'990.--)
- Electricité (CHF 5'500.--)
- Menuiserie (CHF 12'500.--)

La rubrique "provision pour moins-value" s'élève à CHF 1'840'163.85. Pour rappel, les immeubles ont été comptabilisés à leur valeur d'achat. C'est donc la valeur historique qui figure à l'actif qui engendre le montant de provision mentionné précédemment. Ceci pour couvrir le risque de moins-value le jour où une éventuelle nouvelle estimation des immeubles serait effectuée.

La rubrique des **immeubles construits** enregistre en 2007 un amortissement complémentaire pour CHF 65'000.-- inhérent au 37-39-41 rue de Chêne-Bougeries par rapport à 2006.

Dans **les réalisables à court terme**, on a une augmentation de la rubrique "Régies" de CHF 17'500.-- inhérente aux soldes de décomptes effectués par les régies Naef et Tournier. Le "compte correctif d'actifs" présente d'une part une augmentation de CHF 100'000.-- due à une participation prévue de la Croix-Rouge concernant, d'une part, des travaux de rénovation et, d'autre part, une facture payée à double par la Fondation d'un montant de CHF 32'000.--. A cet égard, une procédure de recouvrement est en cours. "L'avance de frais pour constructions futures" est inhérente aux frais d'étude pour l'aménagement du Village. Les CHF 121'505.70 se composent essentiellement des notes d'honoraires du bureau d'architectes Ris & Chabloz SA, de la société de communication PGA et de l'entreprise de construction Implenia.

Les PASSIFS

Les **dettes à court terme** de la Fondation vis-vis de la commune augmentent d'environ CHF 340'000.--. En effet, la commune a payé pour la Fondation un volume de charges d'entretien important en 2007. Les dettes à moyen et long termes restent stables. Le compte "correctif de passif" représente les charges à payer pour les travaux de révision comptable de la part des fiduciaires Gautier et Duchosal. A noter que le montant figurant à la "réserve sur travaux et intérêts hypothécaires" représente six mois d'intérêts bancaires.

Une nouvelle rubrique "Fond d'investissement" apparaît avec une dotation de CHF 80'000.-- correspondant à une participation de CHF 100'000.-- à recevoir de la part de la Croix-Rouge, moins CHF 20'000.-- de dotation en "produits divers" en 2007 sur l'immeuble situé au 2, chemin De-La-Montagne.

Pertes et Profits 2007

Il faut retenir en particulier au niveau **des produits**, que les recettes se composent de CHF 516'448.85 de loyers encaissés, CHF 12'329.74 de recettes inhérentes à la location de places de parking, d'une subvention HLM de CHF 66'225.60 ainsi que de produits divers d'un montant de CHF 30'368.38.

Les charges se décomposent en charges dites d'exploitation pour un montant de CHF 238'485.43 (Immeubles : CHF 234'131.83 et Garages souterrains : CHF 4'353.60), en dépenses dites d'administration générale pour un montant de CHF 37'842.29 et en charges de dotation au fonds d'amortissement HLM pour CHF 65'000.--. A ces dernières s'ajoutent des charges financières pour un montant de CHF 328'571.46.

Les charges financières concernent les intérêts de la dette hypothécaire, ainsi que les coûts des découverts bancaires auprès de l'UBS SA et de la Banque Cantonale de Genève (BCGE). Ces charges restent stables par rapport à 2006.

Si nous nous attardons spécifiquement sur les **résultats d'exploitation** (Immeubles et Garages), on constate que sur les dix immeubles mentionnés, trois présentent un résultat d'exploitation positif (37-39-41 rue de Chêne-Bougeries, 2 chemin. De-La-Montagne, 27 rue de Chêne-Bougeries). Les sept autres immeubles affichent une perte d'exploitation, dont quatre n'ont pas de valeur locative.

A noter que de gros travaux de rénovation de la façade et de la toiture ont été entrepris dans l'immeuble 37-39-41, rue de Chêne-Bougeries engendrant une augmentation conséquente des frais d'entretien. Au 2, chemin De-La-Montagne, des frais de dépannage concernant le chauffage ont aussi provoqué une hausse des charges précitées. Il en va de même au 9, rue de Chêne-Bougeries pour des travaux de peinture et de réfection de sanitaires.

C'est surtout l'immeuble 37-39-41, rue de chêne-Bougeries, dont le compte d'exploitation présente un bénéfice de CHF 110'392.80, qui permet de dégager un **résultat global d'exploitation positif du parc immobilier**, et ceci pour un montant de CHF 64'536.55.

L'exercice 2007 a finalement été bouclé avec une **perte de CHF 44'508.61** contre un bénéfice qui s'élevait à CHF 2'550.92 en 2006. A noter qu'une partie de cette perte

.../..

pourra être comblée avec la location à la Croix-Rouge des locaux du 2 chemin De-La-Montagne."

M. Biedermann donne lecture du rapport d'activités 2007.

" Le Conseil de Fondation, de même que le bureau, se sont réunis une fois, au cours d'une année à nouveau marquée par la poursuite des contacts avec les différents partenaires concernés par la réflexion relative à l'aménagement de l'espace-rue du Village de Chêne-Bougeries (DCTI, OCM, TPG, CMNS).

Mmes Mariette Bauduccio-Deluc et Graziella Salerno, remplaçant Mme Anne Christine Iglehart-Ribaux, ont poursuivi leurs activités au sein du Conseil de Fondation, en qualité de déléguées du Conseil municipal. Mme Brigitte Hunkeler Dyla a rejoint cette année ledit Conseil, également en qualité de déléguée du Conseil municipal. Mme Christine Delarue et M. Jan Doret ont poursuivi leurs activités en tant que spécialistes désignés par le Conseil administratif. M. Jean Golinelli, démissionnaire en date du 12 octobre 2006, a été remplacé par M. Nicolas Rufener. M. Emile Biedermann a présidé le Conseil de Fondation en qualité de conseiller administratif délégué.

Ayant toujours pour objectif principal de présenter au Conseil municipal, le moment venu, une nouvelle proposition d'aménagement du périmètre Nord-Ouest du Village, le Conseil de Fondation a poursuivi ses travaux de concertation avec les divers services concernés de l'Etat.

Les diverses études engagées, lesquelles permettront, le moment venu, d'initier une éventuelle proposition de changement de zone, ainsi qu'un avant-projet de PLQ, ont été élaborées plus avant, tant sur le plan urbanistique que sur celui de la régulation de la circulation. Le projet d'aménagement du Village en tant que tel, établi par M. Antoine Ris, lauréat du concours d'architecture de 1997, a été retravaillé et présenté aux membres du Conseil municipal lors d'une séance en date du 15 octobre 2007. De même, plusieurs variantes de régulation du trafic reposant sur diverses simulations dans le périmètre élargi du Village ont été présentées par le bureau Rudolf Keller et Partners.

Pour mémoire, le projet lauréat du concours d'architecture de 1997 se propose de conserver un patrimoine bâti valorisable, hors emprise de l'aménagement routier. L'élargissement envisagé de la rue de Chêne-Bougeries impliquerait certes la démolition de certains immeubles qui font obstacles à une circulation en site propre, mais le plan d'aménagement du périmètre maintiendrait et étendrait les espaces non bâties.

Ce projet, véritable cheminement itératif, renforcerait la convivialité par la création de logements et de commerces de proximité, dans un esprit de mixité, assurant ainsi une animation continue dans le Village. Des bornes lumineuses et des rideaux d'arbres éclairés, traçant une limite visuelle entre la rue et les espaces publics, créeraient une véritable zone de rencontres. Un parking souterrain, d'une quarantaine de places destinées aux habitants ainsi qu'à la desserte des commerces, contribuerait à diminuer la circulation en surface. Les îlots intérieurs accessibles depuis la rue se veulent

résolument contemporains, tout en préservant les caractéristiques originelles du Village.

Les principaux objectifs du projet consistent à :

- Faire revivre le cœur du Village de Chêne-Bougeries et en faire un véritable centre de vie.
- Offrir une véritable amélioration qualitative de l'espace rue en gérant les flux de circulation de façon continue.
- Participer activement à l'amélioration globale des transports publics à l'échelle cantonale.
- Améliorer la mobilité douce et la sécurité des usagers.
- Refuser la politique de la table rase en rénovant et en intégrant des bâtiments dignes d'être valorisés. Cela ajoute à la mixité du tissu.
- Mettre en place un projet d'urbanisme s'inscrivant dans la continuité historique du lieu.
- Retrouver des espaces de rencontres et de convivialité.
- Créer un univers multiple de logements, de commerces de proximité et d'activités.
- Proposer de nouveaux logements répondant aux façons contemporaines d'habiter.
- Favoriser le développement durable et l'intégrer dès la conception du projet.

Cela étant, une demande de crédit d'étude relative à l'examen d'une variante de rénovation du périmètre existant Nord-Ouest du Village a été présentée pour préavis aux membres des commissions Urbanisme et Finances du Conseil municipal. Cette étude, dont les coûts sont estimés à environ CHF 400'000.-- permettra d'établir un comparatif précis des deux variantes de réaménagement.

Au chapitre financier, relevons que la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries continue de bénéficier d'un cautionnement accordé par la commune. Les frais d'entretien relatifs aux divers bâtiments propriétés de la Fondation sont stables par rapport à ceux observés l'année précédente, à l'exception de ceux consacrés à l'immeuble HLM sis 39-41, rue de Chêne-Bougeries. En effet, un montant de CHF 34'953.15 a été engagé pour la rénovation de 5 appartements lors de changements de locataires.

Après des décennies de polémique, l'aménagement de la zone Nord du Village doit se réaliser. Maintenir en l'état des bâtiments vétustes, sans réaliser d'autres travaux que ceux exigés par la simple sécurité, n'est pas une solution. Il convient résolument de mettre en œuvre un projet d'aménagement ambitieux mais consensuel, permettant de répondre aux besoins connus et pressants des habitants de la commune. "

8) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Favarger annonce que le Mérite sportif a été attribué à l'unanimité à M. Fedele Sabatino (Mérite dévouement) et à Mme Emilie Bulliard (Mérite performance

individuelle). Les comptes du CSSM ont été acceptés à l'unanimité lors de la dernière séance du Comité Intercommunal.

M. Karr signale que la commission Mobilités-Nature-Environnement a adopté une résolution concernant l'agenda 21; elle a commencé l'instruction en auditionnant l'un des bureaux sous l'angle de l'information plutôt que de la présélection. Elle entend recourir à une procédure AIMP. Pour l'instant, elle est en train de se renseigner et de se documenter sur les tenants et les aboutissants de ce qui a été réalisé dans les autres communes. Plusieurs auditions sont prévues suite auxquelles des propositions seront faites au Conseil municipal, soit avant, soit pour après les vacances d'été.

Mme Martin-Achard indique que le jury de l'exposition Art-Chêne, laquelle aura lieu en octobre-novembre s'est réuni hier soir pour choisir 22 œuvres qui seront présentées sur le territoire des trois communes autour du thème du tarot. Le jury est composé de 3 membres du 4C dont 1 par commune, de M. André Iten, directeur du Centre pour l'Image Contemporaine de Saint-Gervais, de Mme Karine Tissot, historienne de l'art rattachée au MAMCO, de M. Stéphane Cecconi, historien de l'art au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève et de Mme Josiane Guilloud-Cavat, mandatée par le 4C en qualité de commissaire d'exposition.

9) Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles

La Présidente rappelle les trois motions annoncées en début de séance.

1. *Rénovation de la cuisine du Restaurant 3 Communes (motion des Groupes Libéral / Radical / Avenir Chênois)*

La Présidente donne lecture de la motion.

Discussion.

Mme Sommer propose l'ajournement de cette motion et sa mise à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal, afin de pouvoir voter en connaissance de cause. Elle estime que chacun doit avoir le temps nécessaire pour se prononcer, ceci en vertu de l'article 43 du règlement du Conseil municipal.

M. Karr indique que les Verts n'ont pas d'objection à voter ce soir et soutenir cette motion qui va dans la droite ligne de leurs remarques sur ce sujet (pas assez loin cependant).

La Présidente met aux voix la proposition d'ajournement.

- L'ajournement est refusé à la majorité.

Mme Sobanek observe que si l'on investit un montant élevé dans l'aménagement d'un lieu très important pour la commune, logiquement, il faut qu'on le répercute sur le gérant. Le problème est que l'on risque alors d'avoir un restaurant cher.

.../...

Mme Salerno souhaite apporter quelques précisions comptables. Il a été dit que le restaurateur sert 240 repas par jour, et ceci 7/7 jours. En admettant que le coût minimum d'un repas est de CHF 25.--, on arrive grossièrement à un chiffre d'affaires de CHF 2 millions. Actuellement, le loyer payé par le restaurateur est de CHF 96'000.--, ce qui représente 5% du chiffre d'affaires. Etant donné que les communes mettent à disposition les murs ainsi que le matériel d'exploitation, on se trouve dans des conditions de mise sous gérance. Or, dans le marché genevois, la mise sous gérance est de l'ordre de 10 à 14% selon qu'il s'agit d'un restaurant de luxe ou non. Si on prend un minimum de 10% sur CHF 2 millions, on arrive à CHF 200'000.--. Ainsi, la commission Finances a jugé (et elle-même personnellement) qu'actuellement, on "enrichit" le restaurateur sur le dos du contribuable; on agrandit le restaurant. Il existera donc une possibilité d'organiser plus de services. C'est l'occasion idéale, du moment qu'on rénove la cuisine, de dire au restaurateur de participer à l'investissement. Dans le privé, personne n'accepterait de rénover une cuisine à hauteur de CHF 855'000.-- sans une augmentation de loyer. C'est la raison pour laquelle il a été estimé en commission Finances qu'une augmentation de loyer pouvait se faire, sans pour autant que le restaurateur la répercute sur le coût de la pizza, par exemple, lequel passerait de CHF 18.-- à CHF 30.--. En outre, le restaurateur a refusé de produire ses comptes. Il serait donc judicieux que le Conseil administratif entreprenne une démarche visant à faire bouger les choses étant précisé que de toute manière, le bail arrive à échéance à fin 2010. C'est l'occasion idéale d'entamer les négociations.

M. Locher fait remarquer que les discussions qui ont amené les groupes à présenter cette résolution ont toujours fait apparaître l'aspect qualité et social de ce restaurant et qu'il était hors de question de vouloir prétéritiser l'exploitation de cet établissement qui se fait actuellement à satisfaction du public et des communiers. Il s'agit davantage d'un aspect technique.

Mme Othenin-Girard souligne que M. Locher a dit exactement ce qu'elle désirait dire. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la dernière phrase de la motion stipule "..... *au marché de référence genevois à objet équivalent*" pour bien montrer qu'elle ne va pas dans le sens d'un objet luxueux.

M. Rivoire souhaiterait rappeler la problématique du bail dont il faudrait connaître exactement le contenu; il arrive fréquemment qu'il y ait une participation qui puisse être calculée en pourcentage. C'est l'occasion également de rappeler que les restaurateurs précédents avaient eu recours à l'ASLOCA pour se défendre. Il faut absolument qu'il y ait négociation mais ce sera probablement très difficile jusqu'à la fin du bail. Il s'agit aussi de poser la question au restaurateur s'il entend augmenter son activité. En d'autres termes, il faut être conscient que le résultat de la motion ne sera pas immédiat.

Pour M. Karr, c'est pour cette raison qu'il aurait été intéressant de pouvoir, d'une part, faire des travaux d'assainissement et, d'autre part, des travaux d'agrandissement. De

son point de vue, il conviendrait de surseoir à la partie extension de l'activité tout en veillant à la garantie d'une augmentation de loyer.

Mme Sobanek souhaiteraitachever son raisonnement. Elle est d'accord avec cette motion mais elle tient à rendre attentif au fait de ne pas entrer dans la logique qui prévaut actuellement sur le marché des loyers, à savoir qu'ils sont tellement élevés que les locataires n'arrivent plus à les payer. Il convient de veiller à ce que les communiers puissent aller se restaurer après leurs activités sportives, et il y a vraisemblablement pas mal de choses à négocier.

M. Fassbind observe qu'un des aspects très intéressants de cette motion est le fait qu'elle va engendrer une discussion avec l'exploitant et partant, un affinement du programme. Peut-être qu'on sera étonné de voir qu'une partie des investissements peut être réalisée différemment en fonction de l'outil dont le restaurateur a véritablement besoin.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

- La motion concernant la rénovation du restaurant des 3 Communes est acceptée à l'unanimité.

2. *Motion du groupe des Verts "Chargeons le Conseil administratif d'initier un PLQ exemplaire sur le plan sociétal, économique et environnemental pour le secteur Challendin"*

La Présidente donne lecture de la motion.

Discussion.

Mme Salerno demande, vu la complexité de cette motion laquelle ne participe pas d'un langage familier, une interruption de séance afin que l'on puisse en discuter dans les groupes, voire que l'on reporte la motion à la prochaine séance.

Mme Sobanek signale, bien qu'elle soit tout à fait favorable à voter la motion, qu'elle comprend que d'autres aient besoin d'y réfléchir, compte tenu en particulier du peu de temps qui reste à disposition. Par ailleurs, lors de la dernière séance, il n'a pas été possible de traiter entièrement le point de l'ordre du jour concernant les naturalisations. Elle soutient la proposition de Mme Salerno d'ajourner la motion des Verts.

M. Karr souligne que cela ne lui pose pas de problème de mettre ceci à l'ordre du jour de la prochaine séance. Il souhaiterait simplement que cela ne prenne pas trop longtemps, car on risque d'avoir une situation de concurrence avec un autre projet de PLQ qui pourrait éventuellement être élaboré sur ce périmètre. Il y a là une petite fenêtre d'opportunité pour que la commune s'exprime et donne une impulsion favorable. Il encourage chacun à consulter le document des Verts et espère avoir une bonne discussion lors de la prochaine séance.

- Le vote sur la motion des Verts est reporté, à l'unanimité, au prochain Conseil municipal.

3. *Motion déposée par M. Berdat "Etudier le développement d'une campagne « Display » à Chêne-Bougeries.*

La Présidente donne lecture de la motion.

Mme Sommer réitère sa proposition. Elle est a priori favorable à la motion, mais elle aimerait avoir plus de temps pour étudier cette affaire. Elle propose donc qu'elle soit mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

M. Locher fait remarquer que cette proposition de motion a une particularité dans sa rédaction : le texte explique certains avantages et inconvénients, mais il s'agit surtout d'étudier la possibilité d'engager la commune dans cette campagne européenne "Display". L'adoption d'une telle motion n'a pas de caractère contraignant, mais il s'agit de déterminer si on peut se lancer "là-dedans", étant donné que tous les aspects n'ont pas pu être précisés dans la motion.

La Présidente met au voix le report du vote d'entrée en matière.

- Le report est refusé par 12 voix contre, 8 voix pour et 1 abstention.

Discussion.

M. Karr indique que le groupe des Verts est prêt à voter pour étudier cette possibilité; il aimerait néanmoins en savoir plus sur la campagne "Display".

M. Berdat souligne qu'il s'agit d'une politique responsable mise en place par l'UE; la Ville de Genève a adopté cette campagne "Display" au mois d'octobre 2007 et plusieurs autres communes suisses l'ont également fait. Le Conseil d'Etat a encouragé les communes genevoises à entreprendre la même démarche que la Ville de Genève.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met aux voix la motion.

- Par 20 voix pour et 1 abstention, les membres du Conseil municipal préaviseront favorablement la motion "Display".

Pour la suite des travaux du jour, M. Karr a une motion d'ordre, vu les délais qui courrent en ce qui concerne la motion du groupe des Verts. Il suggère une pause de 10 minutes, à la fin du point 8) "Naturalisations", afin que le groupe Libéral ait le temps de se concerter sur cette motion.

Mme Garcia fait remarquer que la motion d'ordre ne figure pas dans le règlement du Conseil municipal.

M. Karr suggère alors que cela soit considéré comme une proposition individuelle.

La Présidente met aux voix la proposition de M. Karr, de reprendre le traitement de la motion du groupe des Verts, après le huis clos.

- La proposition est acceptée à la majorité.

Dans la poursuite du point 9) de l'ordre du jour "Questions (écrites ou orales) et propositions individuelles", M. Rivoire demande des précisions sur les points suivants :

- 1) Lors de la séance du 7 février 2008, il a posé des questions orales auxquelles il n'a pas été répondu; il posait entre autres une question concernant la version des procès-verbaux transmise au Service de surveillance des communes et celle qui figure sur Internet.
- 2) Si un habitant veut consulter un procès-verbal du Conseil municipal, car c'est son droit en vertu de la LIPAD, bénéficie-t-il également des annexes jointes audit procès-verbal ? En d'autres termes, si, dans un procès-verbal officiel, il est mentionné l'existence d'annexes, est-ce que l'habitant a le droit de les consulter ? Il n'attend pas de réponse immédiate mais lors de la prochaine séance. Il donne l'exemple du dernier procès-verbal mis en ligne et dans lequel on a à nouveau supprimé les références des documents annexés.
- 3) En ce qui concerne la commune de Bardonnex, M. Karr a cité, lors de la dernière séance, une jurisprudence concernant la zone verte. Or, il a lu que cela concernait la zone agricole. Il souhaiterait que le Conseil administratif précise s'il s'agit d'une zone verte ou d'une zone agricole, car ce n'est pas du tout la même chose. A Chêne-Bougeries, la Gradelle qui était, à l'origine, en zone parcs est aujourd'hui une zone constructible.

M. Karr explique que son intervention avait trait à une notion générale d'aménagement du territoire qui est celle d'emplacement imposé par sa destination. Il a cité cette notion dans le cadre de l'article 24 LaLAT, soit les dérogations en zone agricole et que l'on retrouve dans le droit fédéral en ce qui concerne la zone de verdure. Dans les deux cas, la zone est régie par le plan directeur cantonal. Quant à la jurisprudence en question, elle porte sur la zone agricole.

Mme Sobanek indique qu'elle a été interpellée par une dame âgée qui lui a demandé pourquoi la commune avait si rapidement refait le bout de chemin menant vers le Pont-de-Ville alors que rien n'a été entrepris pour le trottoir, lequel est très abîmé et très dangereux.

M. Perrin demande :

- 1) si le procès-verbal de l'Assemblée générale du Centre de Rencontres et de Loisirs peut être joint à celui du Conseil municipal;
- 2) que le Conseil administratif se souvienne de son engagement du 13 mars 2008 (cf. folio 4146) où il disait : "... *en d'autres termes, chaque fois qu'il s'agira d'une*

démarche cohérente avec le plan directeur cantonal et communal, ainsi que d'améliorer la qualité de vie des communiers, le Conseil administratif sera aux côtés du Conseil municipal". Il souhaiterait que l'idée d'améliorer la qualité de vie des communiers puisse être appliquée dans tous les cas, et aussi dans le cadre de l'agenda 21.

Mme Grandjean-Kyburz propose, en ce qui concerne le Centre de Rencontres et de Loisirs, de transmettre le rapport qui a été fait en vue de l'assemblée générale.

La Présidente prononce le huis clos pour passer aux naturalisations, prend la parole en tant que présidente de la commission Naturalisations et présente sept dossiers de naturalisation.

Le Conseil municipal a formulé, à l'attention du service cantonal des naturalisations, les préavis suivants :

Candidature 1 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 2 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 3 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 4 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 5 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Candidature 6 : Préavisée favorablement par 16 oui et 5 abstentions.

Candidature 7 : Préavisée favorablement par 17 oui et 4 abstentions.

Reprise de la séance

Motion du groupe des Verts

M. Karr souligne que la pression étant ce qu'elle est, un report d'un mois peut avoir une influence dans le cadre de ce dossier. Le Conseil municipal a une opportunité foncière de faire quelque chose de vraiment bien; généralement, lorsqu'on est confronté à un PLQ, on attend simplement que celui-ci soit présenté; or, lorsqu'il est présenté c'est souvent trop tard, le dessin est déjà fait. La question posée dans la motion est de savoir si l'on veut demander au Conseil administratif qu'il puisse participer à la définition du programme et faire ainsi quelque chose qui aille un peu plus en direction des vœux de la commune.

Mme Hunkeler Dyla fait remarquer, quand une commune décide d'initier un PLQ, que cette dernière ne va pas le dessiner elle-même; soit ce sont des services qui font le travail, soit elle mandate 3-4 architectes qui élaborent une proposition. Dans la majeure partie des cas, ce ne sont pas des propositions chères, ce sont des petits concours d'idées qui reviennent à environ CHF 10'000.-- par architecte. Cela donne une base pour être envoyée à l'Etat et qui peut ensuite faire l'objet d'un PLQ officiel. On peut aussi le mettre en balance avec le plan des promoteurs. Enfin, dès l'instant où elle envoie un plan, la commune se met en valeur devant la commission Urbanisme et c'est très apprécié par l'Etat. Il s'agit surtout d'éviter que la commune se trouve face à un PLQ élaboré qu'elle n'approuve pas.

Pour M. Karr, ce serait une manière de dire ce que la commune veut; c'est aussi un outil de dialogue, car si la commune lance des idées et qu'elle fixe des critères ou des principes, cela entre dans le champ d'une discussion politique. Lorsque l'Etat doit statuer, il pourra tenir compte partiellement de ce que la commune a exprimé. Il s'agit d'un processus de participation, non pas de la population, mais des autorités communales, et c'est quelque chose d'important.

M. Locher indique que le groupe Libéral a bien étudié cette proposition de motion. Il ne participera pas à son adoption, étant donné qu'elle lui paraît beaucoup trop exigeante par rapport à la définition du projet et qu'elle constitue un frein à la réalisation dudit projet. C'est pourquoi le groupe Libéral invite les Verts à revenir avec des propositions de ce type au sein de la commission Urbanisme.

Mme Sobanek se montre frappée par le peu d'emprise dont la commune dispose pour réaliser des projets. Dans la pratique, un promoteur dévoile son projet et ensuite, le Conseil municipal essaie de rajouter ou de supprimer quelque chose, par-ci, par-là. Il faut vraiment travailler autrement, surtout en commission Urbanisme, et elle partage sur ce point l'avis de M. Locher. Elle est très sensible à l'argument de M. Karr de prendre les devants en sachant qu'une décision de principe du Conseil municipal devrait très certainement avoir plus de poids.

M. Karr pose la question au chef du groupe Libéral, à savoir s'il pouvait indiquer la partie de la motion sur laquelle il pourrait entrer en matière.

M. Locher observe que la motion en tant que telle consiste en ses deux derniers paragraphes, le reste est une introduction rappelant le règlement en vigueur.

M. Karr demande si le groupe Libéral est davantage choqué par la partie maîtrise ou l'élaboration d'un PLQ par le Conseil administratif ou par le teneur suggérée de celui-ci ? Dans quel sens souhaite-t-il voir des propositions en commission Urbanisme ?

M. Locher rappelle que la motion a un caractère impératif. Le groupe Libéral estime qu'elle présente un caractère trop exigeant, d'où la suggestion de la traiter en commission Urbanisme.

Pour M. Favarger, ce projet n'est pas directeur, il n'y a pas d'obligation; on rend le Conseil administratif attentif à certaines choses. Il ne comprend pas la crainte du groupe Libéral.

La Présidente estime que le mot "charge" est assez lourd.

M. Fassbind fait remarquer qu'il est déjà difficile de créer des quartiers modèles ou des éco-quartiers. Cela ne peut pas se faire sans l'avis des propriétaires. De son point de vue, ce n'est pas au niveau du PLQ qu'on arrivera à forcer les promoteurs à entreprendre quelque chose de "moderne"; il faut le contrôle de la totalité du processus.

M. Reverdin indique que le groupe Avenir Chênois trouve la motion intéressante sur le fonds et positive l'idée que la commune prenne l'initiative de son destin. La motion arrive simplement de manière un peu abrupte et rapide et il souhaite pouvoir réfléchir un peu plus quant à son contenu. C'est la raison pour laquelle il soutient la proposition de M. Locher de la traiter en commission.

Mme Sommer trouve l'idée du modèle très séduisante mais c'est très difficile de définir jusqu'où on peut aller. C'est très peu précis et cela peut varier, selon ce dont on parle.

Mme Garcia explique que, ce qui la dérange, c'est le fait que la commune initie un PLQ sur des parcelles privées.

M. Karr reconnaît qu'il existe un problème dans cette motion dans la mesure où elle comprend deux notions distinctes :

- 1) la commune devrait prendre la maîtrise de son destin, du destin d'une parcelle; il peut comprendre que l'on soit choqué qu'une collectivité publique s'immisce dans la définition du territoire, mais si ce n'est pas elle qui le fait, ce sera l'Etat;
- 2) les gens n'ont pas compris que l'on peut mener cette démarche en tant que commune directement, plutôt que laisser l'Etat le faire.
 - Compte tenu de ce qui précède, M. Karr retire la motion et propose de revenir en commission Urbanisme avec des propositions distinctes, l'une sur la maîtrise du processus d'aménagement, l'autre sur la définition de critères.

La Présidente prend note de la proposition de M. Karr et lève la séance à 24h.00.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
J-M. KARR

La Présidente
du Conseil municipal
M. BAUDUCCIO-DELUC